

VIVE LES BBQ!

HORAIRE D'ACCÈS AUX BARBECUES

Parc Berthiaume-Du Tremblay

Du 1^{er} juillet au 31 août

Dimanche au vendredi : 11 h à 20 h

Samedi : 11 h à 17 h

Parc Bernard-Landry

1^{er} mai au 31 octobre

Tous les jours : 11 h à 20 h

**DEHORS
CET ÉTÉ**



CONSIGNES POUR L'UTILISATION DES BARBECUES

- › Les personnes utilisant les barbecues doivent être âgées d'au moins 18 ans et assurer une surveillance constante de l'appareil de cuisson ainsi que des enfants les accompagnant, le cas échéant.
- › Les utilisateurs peuvent profiter des barbecues librement et tous les jours pour une durée maximale de 1 heure.
- › Les utilisateurs sont responsables d'apporter le matériel nécessaire à la préparation et à la consommation des aliments : briquettes, allumeurs, ustensiles de cuisson, vaisselle et coutellerie.
- › Les utilisateurs s'engagent à ramasser leurs déchets, à les déposer dans les poubelles à proximité et à nettoyer la grille du barbecue avec les brosses avant de quitter les lieux.
- › Après chaque utilisation, un moniteur du parc arrosera les cendres et les disposera dans les poubelles aménagées à cet effet.
- › Il est interdit de consommer de l'alcool (règlement L-4510), de fumer et de nourrir les animaux dans le parc sous peine d'expulsion et d'une amende.
- › À l'exception des barbecues aux briquettes installés par la Ville de Laval il est interdit d'utiliser tout appareil de cuisson dans les parcs municipaux, incluant les appareils à combustion.
- › La Ville se réserve le droit d'interdire l'utilisation des barbecues en cas de température inadéquate (ex. grands vents) ou d'événements majeurs.
- › Pour plus d'information, référez-vous au moniteur du parc.

La Ville de Laval se dégage de toute réclamation de quelque nature que ce soit, pour objets perdus, disparus, dommages et accidents à la personne, à la propriété en lien avec l'usage des barbecues ou pouvant provenir de toute autre cause.